



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charges ouvrant droit a reduction d'impot

Question écrite n° 5189

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler demande a M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, s'il entend retablir un certain nombre d'incitations fiscales aux economies d'energie.

Texte de la réponse

Reponse. - Les mesures d'incitation fiscale aux economies d'energie dans l'habitat ont pris fin au 31 decembre 1986 et il n'est pas envisage de les retablir. En effet, en raison de la difficulte a definir les equipements pouvant beneficier de la reduction d'impot, ce regime etait couteux pour une efficacite parfois incertaine. De plus, ce dispositif pouvait aboutir a un cumul d'avantages fiscaux pour une meme depense en raison des reductions d'impot existant egalement au titre des interets d'emprunts ou des grosses reparations. Enfin, la generalisation des normes de construction en ce domaine rend inutile la reconduction d'un dispositif d'incitation fiscale qui ferait d'ailleurs double emploi avec les aides directes accordees depuis 1987 par Electricite et Gaz de France pour la realisation de certains travaux visant a economiser l'energie.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5189

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3192